

**SCP Bernard DUPLAA-Didier DUPLAA-
Catherine SOUMILLE
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES**

5 Place John Rewald
BP 200

13606 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tel : 04 42 21 27 69
fax : 04 42 21 35 67

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE DIX
ET LE DOUZE MAI**

A LA REQUETE DE :

Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé RESIDENCE LE FOUQUET sis à VITROLLES 13127, Chemin de la Rangue, Quartier Lou Roucas, agissant par son Syndic en exercice le Cabinet THINOT SAS d'administration de biens au capital de 50 000 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro B 301 985 2714, dont le siège social est à 13006 MARSEILLE, 18 Rue d'Armény, poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice audit siège domicilié.

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en le Cabinet et la personne de Maître DABOT Karine, Avocat à la Cour, domiciliée 4 Avenue Marcel Pagnol, L'Atrium Entrée Bt A, bordereau de production 50945, 13604 AIX EN PROVENCE CEDEX.

Qu'il constitue pour le présent commandement et ses suites, et occupera pour lui, et en mains de qui pourront être faites toutes offres et notifications.

Procédant contre :

Monsieur Patrick DESRAYAUX demeurant Résidence LE FOUQUET Bt C1, Quartier Lou Roucas à VITROLLES 13127.

AGISSANT EN VERTU :

- D'un jugement rendu en dernier ressort par la juridiction de proximité près le Tribunal d'Instance de MARTIGUES, le 16 JUIIN 2009, signifié le 18 SEPTEMBRE 2009 par la SCP DUPLAA-SOUMILLE, Huissiers de Justice à AIX EN PROVENCE, et non frappé d'opposition tel que cela résulte d'un certificat de

SECOND-ORIGINAL

non opposition délivré par Monsieur le Greffier en Chef de la juridiction de proximité de MARTIGUES le 26 NOVEMBRE 2009.

- Des dispositions du Décret n° 2006-936 du 27 JUILLET 2006

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

NOUS Bernard DUPLAA, Huissier de Justice Associé, de la SCP BERNARD et DIDIER DUPLAA - CATHERINE SOUMILLE – titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence d'AIX EN PROVENCE 5 Place John Rewald, soussignés

Assisté d'un serrurier, 2 témoins requis et de Monsieur Jean Louis MAURIN, Expert en diagnostics immobiliers, certifions et attestons nous être transporté ce jour 12 MAI 2010 sur la Commune de VITROLLES, Résidence LE FOUQUET Bt C1, Quartier Lou Roucas 13127 VITROLLES, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à Monsieur Patrick DESRAYAUX dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, à défaut par le sus-nommé de satisfaire au commandement de saisie immobilière délivré par notre Ministère en date du 15 FEVRIER 2010.

Etant sur les lieux à VITROLLES, ceux-ci consistent en un appartement avec cave dans l'ensemble immobilier Résidence LE FOUQUET, Chemin de la Ranque, Quartier Lou Roucas, figurant au cadastre de ladite ville Section CN n° 119.

A savoir :

LOT n° 121 : Appartement au Bâtiment C1 3^{ème} étage.

LOT n° 133 : Cave en sous-sol Bâtiment C1.

Là étant, nous rencontrons Madame Patricia DIAZ, occupante et locataire de l'appartement.

*
* * *

Nous dressons le descriptif suivant :

HALL D'ENTREE PIECE PRINCIPALE éclairée par 1 porte fenêtre sur balcon.

Sol : Parquet stratifié en bon état.

Murs : Enduit teinté en bon état.

Plafond : Dalles isolantes collées.

PIECE SALON communicante avec la pièce précédente.

Eclairée par 1 fenêtre.

Sol : Parquet stratifié en bon état.

Murs : Enduit teinté en bon état.
Plafond : Dalles isolantes collées.

CUISINE avec LOGGIA fermée :

Sol : Parquet stratifié en bon état.
Murs : Papier peint en bon état.
Plafond : Dalles isolantes collées.
Cuisine équipée en mobilier et électroménager.
Loggia fermée.

COULOIR DEGAGEMENT avec placard mural.

Sol : Parquet stratifié en bon état.
Murs : Enduit teinté en bon état.
Plafond : Dalles isolantes collées.
A droite placard mural.

W.C. :

Sol : Granito en bon état.
Murs : Enduit teinté en bon état.
Plafond : Dalles isolantes collées.
1 W.C.

SALLE DE BAINS :

Sol : Granito en bon état.
Murs : Enduit teinté en bon état. Carrelage mural en bon état.
Plafond : Dalles isolantes collées.
Elle est équipée d'une baignoire et d'un meuble vasque.

*
* *

En fond de couloir dégagement placard mural à 1 porte.

*
* *

2 CHAMBRES :

Sols : Parquet stratifié en bon état.
Murs : Enduit teinté en bon état.

Plafonds : Dalles isolantes collées.

*
* *

- Le chauffage est assuré collectivement.
- 1 chaudière au gaz pour l'eau chaude.
- L'appartement est occupé par Madame Patricia DIAZ qui réglerait un loyer mensuel de 700 € charges comprises à Monsieur DESRAYAUX.
- Le syndic de l'immeuble est le Cabinet THINOT.

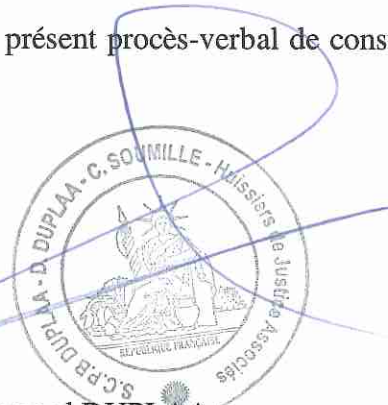
Nous avons demandé à Monsieur Jean Louis MAURIN, Expert, de réaliser les diagnostics immobiliers prévus par la loi, afin de les annexer à notre procès verbal.

Nous procédons à la prise de clichés photographiques que nous annexons au présent.

Telles sont nos constatations.

Et de tout ce qui précède, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Acte compris dans l'état déposé
au bureau de l'enregistrement
d'Aix en Provence pour le mois
correspondant à la date de l'acte



Bernard DUPLAA
Huissier de Justice associés

